



ENSEIGNEMENT AGRICOLE



Brevet de technicien supérieur agricole BTSA

Durée de la formation en lycée agricole en formation initiale : 2 ans (ou 1 an en cas de dispense d'épreuves), avec la possibilité d'acquisition progressive des 120 ECTS en semestrialisation.

Voies de formation :

formation initiale sous statut étudiant ou apprenti, formation continue, validation des acquis de l'expérience.

Enseignements communs à toutes les spécialités :

Le tronc commun des BTSA permet d'acquérir des compétences pour appréhender des enjeux professionnels, économiques et sociaux, afin de devenir un professionnel responsable et un citoyen actif, capable de s'ouvrir aux autres et au monde et d'appréhender les transitions.

Nature du diplôme : diplôme national de niveau 5 (bac +2).

Atouts des établissements :

taille humaine, mises en situation professionnelle sur l'exploitation ou l'atelier technologique de l'établissement, vie étudiante et internat.



Poursuite d'études

- Préparer un second BTSA en 1 an, pour acquérir des compétences complémentaires
- La moitié des titulaires d'un BTSA poursuivent des études, majoritairement en **licence professionnelle (1 an)**
- De multiples opportunités existent également pour **intégrer une grande école :**

Je suis en 2^e année de BTSA*	Concours agro voie « BTSA et BTS » Concours spécifique en 2 ^e année de BTSA, ou après le BTSA, avec admission en école nationale d'agronomie précédée d'une année de classe agro-véto post BTSA et BTS dans un lycée agricole	Écoles nationales d'ingénieur agronome
	Concours véto voie « BTSA et BTS » Concours spécifique en 2 ^e année de BTSA, ou l'année qui suit l'obtention du diplôme, avec admission en école nationale vétérinaire précédée d'une année de classe agro-véto post BTSA et BTS dans un lycée agricole	Écoles nationales vétérinaires
	Concours paysage Possibilité de préparer le concours au sein d'une classe préparatoire ATS paysage en 1 an	Écoles nationales supérieures de paysage
	Concours agro voie « apprentissage »	Écoles nationales d'ingénieur agronome

*Plus d'informations sur les concours d'accès aux écoles nationales d'agronomie, vétérinaires et de paysage, notamment les spécialités de BTSA éligibles :

<http://concours-agro-veto.net> et <http://ecole-paysage.fr>

Les écoles privées d'ingénieurs relevant du ministère chargé de l'agriculture recrutent également à bac+2. Plus d'informations sur les passerelles existantes sur le site de chacune des écoles.

Comment s'inscrire ?

- Les demandes d'inscription dans les classes préparant au diplôme de BTSA des établissements publics et privés de l'enseignement agricole, en formation initiale scolaire ou en apprentissage, se font chaque année sur la plateforme nationale : <http://parcoursup.fr>



BTSA

Métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement

Le BTSA métiers du végétal forme aux métiers du secteur des productions végétales spécialisées : fruits, légumes et fleurs comestibles ; végétaux d'ornement ; semences et plants ; plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

45 formations réparties sur le territoire national



Elles sont proposées via Parcoursup, dont 19 en apprentissage.

Elles sont ouvertes aux titulaires d'un baccalauréat professionnel, technologique ou général.

Enseignements professionnels de la spécialité



Les compétences professionnelles acquises couvrent la conduite de système de cultures spécialisées, le pilotage stratégique d'un système de production en accompagnant le changement pour une alimentation saine et durable, pour un cadre de vie embelli et pour un environnement résilient.

Insertion professionnelle

→ **87%** des diplômés de cette spécialité, entrés sur le marché du travail, sont en emploi 33 mois après l'obtention du diplôme (taux net d'emploi).

→ Secteurs d'emploi

Le BTSA métiers du végétal s'insèrent dans les entreprises de production, coopératives, groupements professionnel, chambres d'agriculture, instituts techniques, entreprises du conseil et du négoce, collectivités territoriales et associations d'insertion...

→ Fonctions visées par le diplôme/spécialité

Les métiers visés sont chef ou second d'exploitation, technicien d'expérimentation. Certaines appellations spécifiques existent : Chef de culture pépinière, arboriculture, floriculture, maraîcher, Chef de station fruitière ou technicien, technicien conseil et agent de maîtrise.



43%

des diplômés dans cette spécialité poursuivent ou reprennent des études, dont 57% jusqu'au grade licence (licence professionnelle majoritairement)

Un enseignement de qualité en lien avec le vivant.



laventureduvivant.fr

agriculture.gouv.fr